

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 77 (1948)

**Heft:** 2-3

**Rubrik:** À propos d'enseignement professionnel

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# A propos d'enseignement professionnel

En vertu de la loi fédérale sur la formation professionnelle, l'apprentissage comprend non seulement l'initiation au travail pratique dans l'atelier d'un artisan, mais aussi un enseignement scolaire dans des cours spéciaux où sont enseignées la technologie du métier et les branches de culture générale.

L'enseignement technique est confié à des maîtres d'état ; mais un maître de l'enseignement professionnel, qui a été formé seulement à la pratique du métier, n'est pas nécessairement et du premier coup apte à en exposer la théorie à de jeunes élèves selon les lois d'une pédagogie bien adaptée. Aussi, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail organise-t-il chaque année des cours spéciaux, à l'intention des maîtres d'état enseignant le dessin professionnel et la technologie.

Dernièrement, du 12 au 17 janvier, a eu lieu à Fribourg, pour les artisans de la Suisse romande et du Tessin, un cours semblable destiné aux maîtres-ferblantiers. La partie technique en a été confiée à M. Läderach, maître d'état à Bâle, et la partie pédagogique à M. Eugène Coquoz, instituteur à Fribourg et professeur de méthodologie générale à l'Ecole normale. Notre collègue avait la responsabilité du cours d'initiation pédagogique qui comprenait à la fois l'exposé, d'une manière précise, des principes fondamentaux de l'enseignement, applicables à la formation professionnelle et des leçons-types données par les participants eux-mêmes. Ces derniers exercices étaient suivis d'une critique et de conclusions pratiques.

Nous sommes heureux que l'Office fédéral ait fait appel, en cette circonsistance, à un membre du personnel enseignant dont la grande compétence et la modestie sont connues. M. Coquoz, en maître expérimenté et consciencieux, ne s'est pas contenté d'inculquer à ses auditeurs les principes élémentaires de l'art d'instruire. Il a tenu à leur rappeler qu'ils devaient être aussi les éducateurs dont le rôle consiste à former des hommes conscients de toute la responsabilité qu'ils endossent en entrant dans la vie pratique. L'enseignement artisanal offre de nombreuses occasions de relever le niveau moral des élèves par des recommandations et des exemples se rapportant au sens social du métier, à la servabilité, à la loyauté, à la conscience professionnelle.

En faisant appel au maître de méthodologie de l'Ecole normale, l'Office fédéral a montré qu'il comptait, pour la formation de la classe laborieuse, sur la collaboration de l'école. Celle-ci doit, en effet, élargir son champ d'action. L'époque où nous vivons est celle des responsabilités. Si d'autres portent le souci de l'avenir économique du pays, nous sommes, pour notre part, les gardiens de l'esprit public, et tous ensemble les cautionniers solidaires de la dignité, de la prospérité et du bonheur de notre peuple. Tâche redoutable, mais combien noble et captivante !

M. B.